

CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES

NOUVELLE FORMULE POUR LA SAISON 2023-2024

Documents de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Le Championnat de Vaucluse Jeunes est réservé aux licenciés compétition de la FFTT. Les seniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les poussins non plus ne sont pas autorisés à participer. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Article 2 : Conditions Matérielles

Les balles plastique homologuées ITTF seront fournies par les équipes recevant les rencontres.

Article 3 : Déroulement de la compétition

La compétition se déroulera sur six journées.

La nouvelle formule de cette année ne fait pas de tableaux par catégories, chaque équipe pourra contenir des juniors, cadets, benjamins, minimes.

Il y aura 4 divisions (D1, D2, D3, D4), mais cela pourra évoluer en fonction du nombre d'équipes engagées. Le nombre d'équipes pourra être limité.

Dans chaque division il y aura 4 poules de 3 équipes (cela pourra être adapté en fonctions du nombre d'équipes engagées) le déroulement de la compétition sera le suivant :

- Pour les 5 premiers tours les équipes d'une poule de 3 s'affrontent, chacune faisant deux rencontres. Lorsque deux équipes d'une poule se rencontrent, les joueurs de la troisième équipe sont tenus d'arbitrer les parties de cette rencontre.
- À l'issue des 4 premiers tours il y aura une montée dans la division supérieure pour chaque poule (sauf pour la D1) et il y aura une descente dans la division inférieure par poule (sauf pour la dernière division)
- Les classements à l'issue de la 5^{ème} journée serviront pour déterminer les places des équipes pour la journée finale. Toutes les équipes participent à la journée finale, il y aura un classement intégral dans la mesure du possible.
- Lors de la journée finales, dans chaque division les premiers de poule de la fin de journée 5 joueront des demi-finales, finale et place 3/4, de même pour les 2^{èmes} et les 3^{èmes}.

Les rencontres se dérouleront le dimanche sur une demi-journée. Dans la mesure du possible, les 4 poules d'une même division se dérouleront dans une même salle (qui doit pouvoir accueillir 8 tables).

Si l'offre de salles n'est pas suffisante il se peut que certaines rencontres aient lieu le matin (8h30-13h) et d'autres l'après-midi (13h30-18h) mais une équipe ne sera convoquée que sur une seule des deux demi-journées.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Formule de compétition et composition des équipes

Les équipes seront composées de deux joueurs. D'une journée sur l'autre les équipes pourront être changées (pas de brûlage), par contre les équipes devront rester identiques sur une même journée.

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : AX – BY – AY – BX – double.

Toutes les parties sont jouées.

En cas d'égalité au nombre de victoires dans une poule, le départage se fera en vertu des règlements de la FFTT.

Article 5 : Composition des poules au 1^{er} tour

Le placement des équipes dans les différentes divisions au 1^{er} tour sera fait en fonction du classement des meilleurs jeunes de chaque club (licenciés au 15 octobre). En cas d'égalité l'âge pourra être pris en compte et éventuellement un tirage au sort pourra être effectué.

Article 6 : Participation des féminines

Les féminines peuvent participer au Championnat de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

Article 7 : Finalité

Cette compétition décerne le titre de « Champion de Vaucluse par Equipes » dans chaque division.

Article 8 : Arbitrage

Les parties seront arbitrées par les joueurs de l'équipe qui ne joue pas dans la poule.

Article 9 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

Article 11 : Sanctions sportives

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

Article 12 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Responsables de l'épreuve

nicolas.ruault@cd84-tennis-de-table.fr